

Guterres prend Kinshasa à contre-pied : «retrait accéléré» de la Monusco dans un désordre sécuritaire

P. 4

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 770 du mercredi 16 au jeudi 17 août 2023 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Etat de siège, continuer ou s'arrêter ?

Jour de vérité ce mercredi au Palais du peuple

P. 2

Salomon Idi Kalonda, dit «SK Della», devant la Cour militaire de Kinshasa/Gombe ce jeudi 17 août

Arrêtés manu militari sur le tarmac de l'aéroport international de N'djili et placé depuis lors en détention à la prison militaire de Ndolo, dans la ville de Kinshasa, Salomon Idi Kalonda, dit «SK Della», proche conseiller de Moïse Katumbi, sera ce jeudi 17 août 2023 devant les magistrats de la Cour militaire de Kinshasa/Gombe. Le service de renseignement militaire accuse Salomon SK Della de détention illégale d'arme à feu et de munitions de guerre, d'incitation des militaires à commettre des actes contraires à leur devoir et discipline et d'atteinte à la sûreté de l'État.

P. 3



PARLONS-EN

La quadrature du cercle

ECONEWS

Continuer. Requalifier. Lever. On l'a compris, ce sont là les thèmes autour desquels gravite la Table-ronde convoquée par le président de la République et qui réunit au Palais du peuple des représentants des institutions, de la société civile et, cela va de soi, de l'armée. Au cœur des cogitations de trois jours : faire une évaluation de l'état de siège décrété il y a 27 mois dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri endeuillées par des massacres à répétition devant lesquels, en dépit de quelques prises éparées de terroristes présumés, des populations des territoires de Beni,...

(Lire en page 2)

Le Conseil des ministres adopte les nouveaux principes de recouvrement et de répartition de la redevance minière

P. 5

Gros enjeux autour du bassin du Congo : Sassou et Tshisekedi se disputent le leadership(*)

P. 6

Etat de siège, continuer ou s'arrêter ?

Jour de vérité ce mercredi au Palais du peuple

Au Palais du Peuple où se clôture ce mercredi 16 août la table-ronde sur l'état de siège décrété, depuis deux ans, dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, une certaine unanimité semble se dégager autour de la levée de cette mesure exceptionnelle. Sans résultat sur le terrain militaire, l'état de siège a, par contre, fortement augmenté les restrictions de liberté en Ituri et au Nord-Kivu, notait en mai dernier Amnesty International. Pendant ce temps,

L'état de siège va-t-il se poursuivre, être requalifié ou va-t-il être carrément levé ? C'est à cette question que doivent répondre les travaux d'évaluation, débutés lundi et devant se clore ce mercredi 16 août, de cette mesure qui avait été prise par le Président de la République depuis un peu plus de deux années dans le but de lutter contre les groupes armés et protéger les populations civiles dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Pour en assurer la réussite, des administrations militaires avaient été instaurées dans ces provinces et à la tête de leurs territoires.

Ces administrations, assurant aussi le commandement militaire dans les opérations, étaient dotées de pouvoirs les plus étendus, jusque sur la justice, et ne faisaient face à aucun mécanisme de contrôle. En effet, elles répondaient directement de Kinshasa puisque même les assemblées provinciales avaient été mises en congé.

Très vite, cependant, des voix se sont faites divergentes dans l'évaluation de cet état de siège. A sa première année déjà, les différents rapports indiquaient un bilan plutôt contradictoire avec les objectifs poursuivis par cet état de siège.

Un régime de répression, selon Amnesty International

Dans un rapport daté de juin 2022, Amnesty international dénonçait un instrument dont le plus grand rôle aura été, en une année, d'écraser les dissidences. Des dizaines de personnes jugées critiques sur cet état de siège et les pratiques en cette période ont été privées de liberté. Parmi eux des députés, des activistes pro démocratie ou encore ceux des droits de l'homme. Deux d'entre eux ont même trouvé la mort en cette première année de l'état de siège dans des conditions demeurées mystérieuses à ce jour.

Amnesty international invitait, dans ce rapport, le Président Félix Tshisekedi à « lever toutes les restrictions en matière des droits de l'homme et veiller à ce que l'état de siège ne devienne pas un régime permanent en définissant un calendrier précis de sortie ».

De son côté, l'ONU indiquait, dans un autre rapport sur la même période, le doublement du nombre de personnes tuées sous ce régime pourtant instauré

pour protéger les populations. L'organisation mondiale avait, en effet, documenté au moins 1.261 morts entre juin 2021 et mars 2022 contre 559 morts pour la période correspondante entre 2020 et 2022.

Au plan interne, l'état de siège avait aussi été l'objet de profondes discordes pour une mesure censée œuvrer pour la paix. Son efficacité a été l'objet de débats houleux à l'Assemblée nationale et même le Président de la République était obligé de mener des consultations quant à l'opportunité de lever cette mesure ou pas. Des députés du Nord-Kivu et de l'Ituri - qui avaient décidé de boycotter les plénières qui autorisaient la prorogation de cette mesure - ont été parmi les plus consultés.

Cependant, aucune décision ne s'est dégagée ni de ces débats parlementaires qui avaient formulé des recommandations ni des consultations du Chef de l'Etat qui avaient enregistré les mêmes observations. Au contraire, les observateurs sont d'avis que le gouvernement et le Chef de l'état ont laissé perdurer trop longtemps cet état de siège qui avait montré déjà ses limites jusqu'à devenir contre productive en divisant les Congolais et en éloignant les dirigeants de la base qui réserve sa confiance depuis.

Loi des attentes

Deux ans après son instauration, l'état de siège reste toujours une énigme, alors que la RDC s'appête à rentrer en campagne électorale, avec des élections générales prévues en décembre prochain.

Nombre d'analystes pensent qu'« aujourd'hui, l'état de siège semble ne plus avoir de raison d'être après les échecs à répression de l'armée congolaise, et surtout depuis l'arrivée des troupes de l'East African Community (EAC) au Nord-Kivu ». Après un énième accord de cessez-le-feu, les soldats est-africains sont venus s'interposer entre l'armée congolaise et le M23, prenant le contrôle des zones libérées par les rebelles.

Sur ce chapitre précis, de nombreuses organisations des droits de l'Homme congolaises et internationales demandent la levée de l'état de siège.

Généralement critique avec cette mesure exceptionnelle, le mouvement citoyen

les autorités civiles, politiques et judiciaires ont cédé la place aux militaires, déjà en échec dans leur propre domaine de compétence. Continuer avec l'état de siège ou s'arrêter ? C'est tout le problème. Quoi qu'il en soit, le dernier mot reviendra au Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, seul habilité à trancher sur cette question d'intérêt national.

ECONES

LUCHA n'a toujours pas été tendre envers Kinshasa.

« L'instauration de l'état de siège a suscité l'espoir d'une action militaire forte de l'armée congolaise contre les différents groupes armés. Plusieurs groupes armés locaux se sont ainsi déclarés prêts à déposer les armes pour adhérer au schéma de la paix. Certains ont même déposés les armes et sont mis à la disposition des autorités pour un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Cependant, faute de prise en charge et d'un processus DDR adéquat, d'un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion communautaire, différents groupes armés continuent à semer la terreur et la désolation », relevait, en mai dernier, un document interne de LUCHA. Et d'ajouter : « L'Etat n'a pas été capable de contraindre les groupes récalcitrants à déposer les armes. En effet, l'instauration de l'état de siège n'a donné lieu à des nouvelles opérations militaires de grande envergure sur terrain. Celles qui étaient en cours ont paradoxalement diminué. La nomination des officiers militaires à des fonctions politico-administratives a contribué à détourner l'armée de ses missions régaliennes de sécurisation du territoire congolais et de ses citoyens et à renforcer l'affairisme de certains de ses membres. Le manque de soutien logistique et financier conséquent de la part du gouvernement ainsi que le détournement des fonds alloués aux opérations militaires ont renforcé l'inefficacité de l'armée congolaise qui ne fait qu'assister impuissamment à l'expansion des violences armées ». Avant d'en constater l'échec : « Plutôt que réformer et donner des moyens aux forces armées congolaises pour les rendre capables de défendre notre pays et son peuple, les autorités congolaises les ont plutôt substituées par des forces armées étrangères, des mercenaires étrangers et des groupes armés locaux. L'armée nationale a ainsi été réduite à une simple force assistée plutôt que d'être renforcée, assainie et réformée ».

A LUCHA de conclure : « Du fait du manque d'une évaluation sans complaisance des facteurs des conflits armés, l'échec de l'état de siège était prévisible malgré la bonne foi des populations et des organi-

sations comme la nôtre qui se sont résignées à l'accepter. Il faut maintenant tirer les leçons des limites majeures de l'état de siège comme stratégie de pacification et envisager des alternatives crédibles ».

Pour Tigere Chagutah, directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Amnesty International, cité par Afrikarabia, « Si le président Félix Tshisekedi ne lève pas l'état de siège aujourd'hui, après deux ans de restrictions illégales et injustifiées imposées aux droits humains, les membres du Parlement doivent rejeter toute nouvelle demande de prorogation faite par le Gouvernement ».

Une évaluation aux visées électoralistes

Aujourd'hui, certains observateurs se demandent si une table-ronde d'évaluation aujourd'hui n'a pas simplement des visées électoralistes. Ceci parce qu'ils sont convaincus que le Gouvernement aurait dû réfléchir sur d'autres stratégies pour faire face à la situation qui avait tellement évolué qu'elle ne correspondait plus aux éléments ayant fondé l'instauration d'un état de siège, surtout que le nombre de groupes armés censés être combattus n'a guère baissé et que la poursuite de leurs activités, comme la CODECO, continue à semer mort et désolation. Comme la résurgence du M23 a aggravé la situation sécuritaire au Nord-Kivu.

Le contexte sécuritaire, sur lequel l'état de siège n'a eu aucun impact notable, a tellement évolué qu'on se demandait à quoi il servait, sinon à couvrir l'embarras de le lever sans bilan à brandir. Alors il aurait donc fallu, selon les analystes, trouver une voie de sortie tout en préparant une défense pour le contexte électoral.

La prochaine session parlementaire de septembre va être la toute dernière de cette mandature. Consacrée au budget, et alors que les esprits vont être définitivement tournés vers la campagne électorale, il fallait trouver un forum pour tourner, sans bruits ni curiosité, la page de cet état de siège vide de tout bilan à se mettre sous la dent.

C'est dire que tout dépend de ce qu'en dira le Président de la République, sur base des conclusions de la table-ronde du Palais du peuple.

PARLONS-EN

La quadrature du cercle

(Suite de la Une)

Irumu et Mambasa paient au quotidien un lourd tribut.

Continuer, ou prôner – selon la phraséologie à la mode à l'Assemblée nationale - pour une énième fois l'état de siège dans les deux provinces martyres sonnerait le glas du peu de confiance que les plus des 600 mille familles de déplacés délaissés par les pouvoirs publics et qui s'entassent vaillent que vaillent dans des camps de fortune gardaient encore vis-à-vis des pouvoirs politiques insouciantes de Kinshasa.

Requalifier l'état de siège n'est rien moins qu'une incongruité qui apparaît pour la première fois dans une nomenclature législative déjà opaque. A vingt-quatre heures de la clôture travaux, la commission ad hoc elle-même ne sait où donner de la tête. Ses membres sachant pertinemment bien qu'en définitive, leurs conclusions, comme celles qui sortiraient des commissions sœurs, sont arrêtées d'avance en haut lieu.

Lever l'état de siège enfin, synonyme du rétablissement du pouvoir civil, est le vœu exprimé de longue date par des populations meurtries et perdues dans la profusion d'uniformes militaires des FARDC, de la MONUSCO (sur le départ) et les rebelles ADF, M23 et l'armée rwandaise. Félix Tshisekedi le sachant, il ne lui reste plus aucune alternative que celle de répondre positivement aux cris des populations gavées de promesses non tenues.

Quelle que soit la conclusion des travaux de la Table-ronde du Palais du peuple, la quadrature du cercle n'en demeure pas moins. Entre l'occupation de larges pans des territoires de Rutshuru et de Masisi par des troupes rwandaises que toutes les alliances ne sont pas parvenues à déraciner et la négociation telle que timidement recommandée par une diplomatie internationale souterraine, le gouvernement a plus que jamais du pain sur la planche.

Salomon Idi Kalonda, dit «SK Della», devant la Cour militaire de Kinshasa/Gombe ce jeudi 17 août

Arrêtés manu militari sur le tarmac de l'aéroport international de N'djili et placé depuis lors en détention à la prison militaire de Ndolo, dans la ville de Kinshasa, Salomon Idi Kalonda, dit «SK Della», proche conseiller de Moïse Katumbi, sera ce jeudi 17 août 2023 devant les hauts magistrats de la Cour militaire de Kinshasa/Gombe. Le service de renseignement militaire accuse Salomon SK Della de détention illégale d'arme à feu et de munitions de guerre, d'incitation des militaires à commettre des actes contraires à leur devoir et discipline et d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

M.M.F.

Arrêté dans des conditions rocambolesques sur le tarmac de l'aéroport international de N'djili le 30 mai, alors qu'il s'apprêtait à embarquer à bord du jet privé de Moïse Katumbi, leader du parti politique Ensemble pour la République, Salomon Kalonda, bras droit de ce dernier est enfin appelé à comparaître ce jeudi 17 août devant la Cour militaire de Kinshasa/Gombe, selon des sources proches de sa défense.

Le conseiller spécial est poursuivi, entre autres, pour incitation des militaires à commettre des actes contraires à leur devoir et discipline, détention illégale d'arme à feu et de munitions de guerre, et d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Depuis son arrestation, «l'affaire Salomon Kalonda» connaît bien des rebondissements. Elle illustre en outre le durcissement du régime face aux mouvements d'opposition à l'approche des échéances électorales.

En effet, l'arrestation de Salomon Kalonda était intervenue après les violences qui

avaient émaillé la marche de protestation contre le cycle électoral jugé «chaotique» à l'appel du collectif de quatre candidats à la présidentielle (Matata Ponyo, Moïse Katumbi, Delly Sesanga, et Martin Fayulu).

Transféré à la prison militaire de Ndolo le 10 juin dernier, le «spécial» doit en outre faire face à une avalanche d'accusations des plus farfelues, à l'exemple de celle que lui imputait récemment le gouverneur de la province du Maniema (dont Salomon Kalonda est originaire) et faisant état de sa complicité dans des cas d'enlèvements qui seraient intervenues au chef-lieu de province.

Selon les avocats belges de Salomon Kalonda, dont Me Alexis Deswaef, les chefs d'accusation qui vont de la détention d'arme à l'incitation des militaires à commettre des actes contraires à leur devoir en passant par l'atteinte à la sûreté de l'Etat et des accointances avec de hauts gradés de l'armée rwandaise en vue d'un coup d'Etat, sont qualifiés de complètement fallacieux. C'est dans ce contexte que la défense a introduit une requête auprès de la Com-



Capture d'écran de la scène d'arrestation de Salomon SK Della à l'aéroport international de N'Djili

mission nationale des droits de l'homme (CNDH). Elle entend par ailleurs déposer une requête individuelle devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, notamment pour détention arbitraire.

ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE SOLIDAIRE ENVERS SON MEMBRE

Concernant l'arrestation de Salomon SK Della, le parti politique Ensemble pour la République, dont il est l'un des cadres, a toujours rejeté toutes les accusations portées sur ce proche de Moïse Katumbi, accusant plutôt le pouvoir de Kinshasa d'envenimer le climat politique à quelques mois des élections.

Pour Dieudonné Bolenge-tenge, secrétaire général d'En-

semble pour la République, il s'agit là des «manœuvres» des services de renseignement, car, selon lui, Moïse Katumbi «n'a jamais eu l'intention de renverser le pouvoir par les armes».

«Chaque fois qu'il a été question de piéger l'opposition politique, les services de renseignement ont toujours choisi, entre autres méthodes, de faire passer une arme dans l'entourage de personnes que l'on voudrait incriminer. Pour combattre le régime du président Joseph Kabila, nous avons été dans une sorte de rupture officielle avec ce régime en septembre 2015 et nous avons combattu jusqu'aux élections de décembre 2018, sans être tentés de prendre des armes», avait-il déclaré au cours d'une conférence de presse ani-

mée à Lubumbashi, depuis le QG de Moïse Katumbi.

«Maintenant, nous sommes à six mois des élections, que nous voulons crédibles, inclusives, démocratiques, apaisées, qu'est-ce qui pourrait nous tenter maintenant? Nous, nous considérons que la conquête du pouvoir dans ce pays doit se faire conformément à la Constitution et aux lois en vigueur et non pas par la confiscation par un groupe d'individus ou par le recours à des armes», assure aussi Dieudonné Bolenge-tenge.

Avec l'ouverture du procès Salomon SK Della, on en saura un peu plus sur ce qui est réellement reproché à ce bras droit de Moïse Katumbi, l'un des candidats déclarés à la présidentielle lors des élections de décembre prochain.

L'ambassadrice Tshombe rappelée définitivement au pays : le VPM Lutundula gagne la bataille, malgré l'avis du Conseil d'Etat

Dans la bataille qui l'oppose à celle qui est désormais l'ex-ambassadrice de la République Démocratique du Congo, Mme Isabel Machik Tshombe, le vice-Premier ministre en charge des Affaires étrangères, Christophe Lutundula, a eu gain de cause, malgré l'avis favorable du Conseil d'Etat qui a ordonné la réhabilitation de l'ancienne diplomate dans ses fonctions.

Selon l'Agence congolaise de presse (ACP), le rappel définitif au pays de Mme Tshombe a été confirmé lundi, dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, contrairement à la dernière ordonnance du Conseil d'Etat la lavant de toute sanction.

«C'est donc de manière volontaire, que madame Isabel Machik Tshombe a induit subtilement le Conseil d'Etat en erreur en lui faisant croire que la procédure disciplinaire ouverte à sa charge n'a pas été conclue, et en dissimulant la décision de



Mme Isabel Machik Tshombe, présentant sa lettre d'accréditation, en juillet 2022, au président français Emmanuel Macron

son rappel définitif contenue dans les conclusions du rapport de la commission de discipline ad hoc», a noté ce communiqué.

«(...) dans le cas d'espèce, l'autorité hiérarchique de cette dernière, respectueuse de la loi, a scrupuleusement suivi la procédure disciplinaire depuis la constatation des faits graves, reprochés à madame Isabel Machik Tshombe et son rappel en consultation à la Centrale, jusqu'à la conclusion de ladite procédure, et la notification de la déci-

sion de son rappel définitif par exploit d'huissier en date du 27 avril 2023 (...). La décision de son rappel définitif a été communiquée depuis lors au gouvernement français», a précisé la source.

Le ministère des Affaires étrangères a rassuré que «toutes les dispositions sont d'ores et déjà prises pour rétablir la vérité dans l'opinion et empêcher l'ambassadrice de continuer à manipuler l'opinion pour des buts inavoués, alors qu'elle est consciente du fait qu'il s'agit d'un dossier définitivement clos».

«Le dossier qui défraie la chronique actuellement, est un dossier purement administratif et non politique, comme une certaine opinion veut le faire croire», a affirmé la source.

ACCUSÉE DE MALVERSATIONS FINANCIÈRES

En date du 11 août 2023, le Conseil d'Etat a enjoint le ministère des Affaires étrangè-

res de clôturer la procédure engagée par des auditions depuis le 25 janvier 2023 contre Mme Isabel Mashik Tshombe.

Cette juridiction a même ordonné de «fixer une date de son retour à son poste dans les 15 jours qui suivent la notification de son ordonnance».

L'ambassadrice congolaise a été appelée dernièrement par le ministère à justifier un «déficit de trésorerie» d'environ 1,8 million d'euros pour «la vente des passeports», «frais de visas et autres actes de chancelleries» effectués, de janvier à novembre 2022.

Le vice-Premier ministre a également reproché à la diplomate «le non-versement au profit du trésor public» d'un montant de 2,5 millions d'euros pour les trois dernières années et de «s'être octroyée des avantages illicites exorbitants».

Avec ACP

Guterres prend Kinshasa à contre-pied : «retrait accéléré» de la Monusco dans un désordre sécuritaire

Selon le patron des Nations Unies, Antonio Guterres, le départ des troupes onusiennes, déployées depuis une vingtaine d'années en République Démocratique du Congo, est imminent. Les Nations Unies laissent cependant un pays qu'elles n'ont pas pu pacifier, malgré les milliards de dollars américains injectés dans la mission onusienne. Certes Kinshasa continue à poser le problème de retrait de la Monusco, mais à New York, Antonio Guterres a décidé d'accélérer le processus prenant les autorités congolaises presque à contre-pied.

ECONEWS AVEC AFP

Une vingtaine d'années après son déploiement en terre congolaise, les troupes des Nations Unies sont en phase de départ. Depuis son siège de New York, l'ONU considère avoir rempli sa tâche, promettant de se désengager en République Démocratique du Congo.

Le secrétaire général des Nations Unies, le Portugais Antonio Guterres, a annoncé dans un rapport rendu public, le jeudi 10 août 2023, que la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (Monusco) entrait «dans sa phase finale», malgré une situation «en forte détérioration».

Dans ce document de 15 pages adressé au Conseil de sécurité de l'ONU, le secrétaire général Antonio Guterres dresse un bilan désastreux de la situation humanitaire et politique dans le pays et expose dans le même temps un plan de «retrait accéléré et responsable» de la

Monusco, après près de 25 ans de présence continue.

UNE SITUATION HUMANAIRE DÉTÉRIORÉE

Son évaluation sur les douze derniers mois est sans appel : «les tensions régionales se sont encore aggravées»; «la situation humanitaire s'est considérablement détériorée»; «des centaines de milliers de civils ont été déplacés de force»; et «le nombre d'actes de violence sexuelle» contre des enfants «a plus que doublé entre 2021 et 2022». «Dans l'Est du pays, dans les deux provinces les plus affectées par les violences, 28% de la population du Nord-Kivu et 39% de la population de l'Ituri est déplacée - soit environ quatre millions de personnes», poursuit le rapport.

Au cœur de ces conflits : la résurgence de la rébellion du M23 (Mouvement du 23 mars) qui «s'est emparé de larges pans» de territoire et où les rebelles ont



Le SG Antonio Guterres lors d'un passage dans la ville de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu

«mis en place des administrations parallèles» et procèdent «à des arrestations arbitraires et à des exécutions extrajudiciaires».

LE RWANDA TOTALEMENT BLANCHI

Conformément aux souhaits affichés du gouvernement congolais, l'ONU réaffirme dans ce rapport sa volonté d'assurer «un retrait accéléré et responsable de la mission», mais met en garde qu'un

départ prématuré «aurait des conséquences pour les civils qui comptent sur la mission pour assurer leur protection».

En septembre 2022, en visite à New York pour l'assemblée générale des Nations Unies, le président congolais Félix Tshisekedi déclarait dans une interview accordée à France 24 qu'au-delà de l'élection présidentielle de décembre 2023 - où il est candidat à sa propre réélection - «je crois qu'il n'y aura plus de rai-

son que la Monusco reste».

Le rapport du secrétaire général ne fait en revanche pas mention de la présence de troupes de l'armée rwandaise aux côtés du M23 sur le sol congolais, contrairement aux derniers rapports du groupe d'experts de l'ONU pour la RDC.

Ces rapports ont conduit de nombreux pays, dont ceux de l'Union européenne, à condamner le Rwanda pour son implication dans ce conflit.

En 2023, le Rwanda est le troisième pays contributeur de troupes aux missions des Nations Unies. La Monusco «demeure l'une des cibles du mécontentement et de la frustration des populations qui lui reprochent de faire preuve de passivité», précise le secrétaire général Guterres.

Terrain de crispation et de discours populistes en RDC, le départ définitif de la mission de l'ONU est au cœur des débats sur l'avenir du pays depuis plusieurs années. Conformément aux souhaits affichés du gouvernement congolais, l'ONU réaffirme dans ce rapport sa volonté d'assurer «un retrait accéléré et responsable de la mission», mais met en garde qu'un départ prématuré «aurait des conséquences pour les civils qui comptent sur la mission pour assurer leur protection».

Stabilisation de l'Est de la RDC : la Grande-Bretagne considère la voie diplomatique «irréductible»

LIGHANA M.

La Grande-Bretagne est profondément préoccupée par la dégradation de la situation sécuritaire dans la partie Est de la RDC. Ce qu'a déclaré l'ambassadrice de la Grande-Bretagne en RDC, Alyson King, au terme des entretiens lundi avec Jean-Pierre Bemba Gombo, vice-Premier ministre en charge de la Défense nationale et Anciens combattants.

Si Londres salue à juste titre les efforts entrepris par les autorités congolaises dans la stabilisation de cette partie de la RDC, il considère néanmoins que la paix durable passe par la voie diplomatique plus que jamais «irréductible».

Au sortir de ces échanges, la diplomate britannique n'a pas caché sa satisfaction : «Une discussion très ouverte avec le Vice-Premier ministre Jean-Pierre Bemba, sur les



L'ambassadrice britannique Alyson King, après les échanges avec le VPM Jean-Pierre Bemba

défis sécuritaires pour la RDC et comment la Grande-Bretagne peut aider à préserver la paix et la stabilité et comment obtenir le retour de la paix, surtout dans l'Est du pays».

Alyson King a estimé

que les axes à explorer sont nombreux. «On soutient tout à fait la Monusco et la présence des Nations Unies dans ce pays, mais aussi on soutient les initiatives et les processus africains et régionaux pour la paix, le proces-

sus de Luanda, le processus de Nairobi. On est ouvert à voir d'autres possibilités, mais on travaille aussi avec les autres pays, les autres organisations internationales pour voir comment obtenir des avancées vers la paix et la

stabilité», a-t-elle fait remarquer.

La diplomate britannique note que la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC mérite une lecture très particulière eu égard à sa sensibilité. «Je crois que la situation est très sensible et c'est pour ça que nous voulons continuer à dialoguer avec les parties prenantes. La diplomatie d'abord, tout à fait, oui, la diplomatie est essentielle, et on connaît le coût des conflits, j'ai vu avec mes yeux, même la situation catastrophique des personnes déplacées, dans les camps dans l'Est du pays, donc c'est pour nous une question de faire les efforts au maximum pour éviter le conflit et trouver des solutions politiques et durables», a conclu l'ambassadrice de la Grande-Bretagne, sans faire allusion au Rwanda qui entretient un climat d'instabilité dans l'Est de la RDC avec l'appui en hommes et en matériels qu'il apporte aux «terroristes» du M23.

Le Conseil des ministres adopte les nouveaux principes de recouvrement et de répartition de la redevance minière

Avec la création d'une série d'établissements publics, dont le Fonarev (Fonds national de réparation des victimes des violences sexuelles et crimes contre l'humanité), le Gouvernement, réuni vendredi en Conseil des ministres, a adopté de nouveaux principes de recouvrement et de répartition de la redevance mi-

nière. La nouvelle grille de répartition de la redevance minière, qui modifie celle établie à l'article 242 du Code minier révisé en 2018, prévoit un pourcentage, soit 11%, à verser au Fonarev pour assurer son fonctionnement.

FRANCIS N.

A ce propos, le vice-ministre des Mines a soumis à l'examen du Conseil des ministres, le projet de Décret intitulé «*Décret précisant les modalités de recouvrement et de répartition de la redevance minière*», en exécution des dispositions pertinentes de la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, telle que modifiée et complétée à ce jour, et de la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Selon le compte-rendu de cette réunion du Conseil des ministres, lu par le porte-parole du Gouvernement, le projet en discussion se conforme à : «*l'article 21 de la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 qui a institué un Fonds chargé d'appui à l'accès à la justice, à la réparation, à l'autonomisation et au relèvement communautaire des victimes et de leurs ayants droit; l'article 25 de la même Loi qui alloue audit Fonds (à savoir le FONAREV), entre autres ressources, une quotité de 11% de la redevance minière versée par les titulaires de titre minier, constituée d'une ponction faite sur*

les quotités des bénéficiaires visés à l'article 242 du Code minier, à raison de 6% sur la quotité due à l'Etat, 2% sur la quotité due à la province, 1% sur la quotité due à l'entité territoriale décentralisée (ETD) 2% due au Fonds minier pour les générations futures; l'article 56 de la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires à ladite Loi, notamment la répartition originelle de la redevance minière».

Ainsi, après délibération en Conseil des ministres, la modification implicite de l'article 242 du Code minier traduit, de droit, la nouvelle réalité ci-dessous quant à la répartition de la redevance minière : «**44% acquis au pouvoir central (et non plus 50%); 23% versés sur un compte désigné par l'administration de la province où se trouve le projet (et non plus 25%); 14% sur un compte désigné par l'entité territoriale décentralisée dans le ressort de laquelle s'opère l'exploitation (et non plus 15%); 11% au Fonds chargé d'appui à l'accès à la justice, à la réparation, à l'autonomisation et au relèvement communautaire des victimes et de leurs ayants droit (FONAREV); 8% au Fonds minier pour les générations futures (et non plus 10%)**».

Il y a lieu de rappeler que la



gestion des fonds de la redevance minière est caractérisée par une opacité inouïe. Des informations sur les montants des fonds de la redevance minière perçus mensuellement et des dépenses effectuées sont difficilement retraçables.

Selon les conclusions d'une

étude élaborée en novembre 2020 par AFREWATCH sur la base des informations collectées sur le terrain dans trois communes de la ville de Lubumbashi, les chercheurs ont répertorié cinq principaux problèmes qui ressortent dans la gestion et l'affectation de la redevance mi-

nière dans les trois entités-infranationales. Il s'agissait spécialement de : (I) manque de transparence, (II) mauvaise affectation des fonds de la redevance (iii) situation de chevauchement d'un projet minier sur plusieurs ETD et/ou de superposition des ETD, (iv) non-paiement de la redevance minière et (v) pratiques illégales de partage de la redevance minière.

La redevance minière est régie par le Code et règlement miniers de la RDC qui définissent, respectivement l'assiette ou la base de calcul, le taux, la clé de répartition, les modalités de paiement (articles 240 à 242 du Code minier), les pénalités dues au retard de paiement ainsi que le contrôle de l'assiette de redevance minière (articles 255, 315, puis 524 à 527 du Règlement minier).

Par ailleurs, l'article 242 du Code minier, désormais révisé après la décision du Conseil des ministres, répartissait les fonds de la redevance minière comme suit : **50 %** au pouvoir central; **25 %** à la province où se trouve le projet; **15 %** à l'entité territoriale décentralisée dans le ressort de laquelle s'opère l'exploitation et **10 %** au Fonds minier pour les générations futures.

Et si les banques dévient à la Banque Centrale du Congo la décision de porter le taux directeur à 25% ?

J'ai lu les avis d'experts de ce forum relatifs à la décision prise par le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) à la suite de la décision du Comité de Politique Monétaire (CPM) de relever le taux directeur à 25%.

Nombreux s'attendent à l'arrêt de la dépréciation du taux change et l'amorce de sa stabilité. Nous ne pouvons que le souhaiter. Cependant, les indicateurs de mesure de la résilience de notre économie ne rassurent pas.

Et si les banques refusaient de respecter l'application de cette décision ? Il sied de rappeler que la loi organique n°18/027 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la BCC lui confère le pouvoir de réguler le marché financier, mieux les institutions d'offre de crédits. Pour ce faire, la BCC s'appuie notamment sur les dispositions impératives de l'article 10.

En effet, dans le cadre de la politique monétaire, elle active des instruments à sa portée et inflige des pénalités en cas de non-respect. Le relèvement du taux de directeur en est la preuve.

A travers cette décision, la BCC a-t-elle agi en conformité avec les dispositions impératives de la



Façade d'entrée du siège social de la BCC à Kinshasa

loi organique ? Nous savons que les instructions de la BCC sont de stricte application et souvent assorties de pénalités lorsque celles-ci sont prises conformément à la législation. Qu'en est-il de celles prises par elle, soit par omission, soit en violation de certaines dispositions de la loi organique ?

En effet, le 8 août dernier, le Gouverneur de la BCC avait réuni le Comité de Politique Monétaire pour évaluer la situation du taux de change et décidé de relever le taux directeur de 11% à 25%. Le CPM est composé de la

haute direction de la BCC (Gouverneur et ses deux adjoints), les directions des analyses économiques, recherches et statistiques, opérations bancaires et marchés, trésorerie, DSIF et comptabilité.

Le CPM n'existe pas dans l'organigramme de la BCC, selon les dispositions de la loi organique. Qui plus est, en matière de décision sur la politique monétaire, la loi organique est muette sur son existence et ne lui reconnaît pas un rôle bien que la réunion ait été présidée par le Gouverneur.

Par ailleurs, la loi reconnaît

le Comité de direction chargé d'assister le Gouverneur, notamment dans la mise en œuvre de la politique monétaire (article 46 point 1). Quelle que soit sa composition, copier-coller du Comité de direction, le CPM n'est pas un organe de décision ou de management en matière de politique monétaire. Il ne devrait pas proposer des décisions, parce qu'il n'existe pas.

En fait, la loi organique réserve la compétence de la politique monétaire exclusivement au Conseil d'administration présidé par le Gouverneur. Pour le relèvement du taux directeur, le Gouverneur de la BCC n'a pas respecté les dispositions de l'article 34 point 1 qui précise que la prérogative du Conseil d'administration est «de définir le cadre stratégique des politiques dans le domaine de la politique monétaire, de la stabilité financière, de la politique de change et des autres missions de la banque».

Que vaut la décision prise par le Gouverneur sur le pied des conclusions d'un organe non-vesti par la loi et sans l'approbation de son Conseil d'administration ? Ici, je ne juge pas encore la pertinence de cette décision quoique j'ai beaucoup à dire,

mais il s'agit du STRICT RESPECT de la loi organique. Et si les banques ne respectent pas ce relèvement brutal du taux de refinancement, campent dans l'interbancaire et les emprunteurs refusent de subir la hausse des intérêts ? Ne va-t-on pas vers l'accélération de la destruction du système bancaire déjà porteur des risques systémiques de son effondrement ? La BCC appliquera-t-elle des nouvelles mesures telles la hausse du taux de réserve obligatoire sans l'aval du Conseil d'administration ? Seront-elles légales lorsque la procédure est viciée ?

La BCC est certes indépendante en matière de politique monétaire, mais pas du tout exempte de poursuites pour des actes administratifs pris en violation de la loi organique.

Que faudrait-il faire ? Simple : le Gouverneur de la BCC devra rapporter la décision de porter le taux directeur à 25% et requérir la validation de son Conseil d'administration à convoquer en urgence.

En effet, la compétence est d'attribution. Persévérer dans l'erreur pourrait engendrer des conséquences incalculables.

Gros enjeux autour du bassin du Congo : Sassou et Tshisekedi se disputent le leadership(*)

C'est la course à l'échalote. Entre Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazzaville et Félix Tshisekedi de la RD-Congo, c'est «ôte-toi de là que je m'y mette», «Va voir dehors si j'y suis !». Avec en prime, la poignée de main avec Luiz Inacio Lula da Silva qui effectuera le

voyage du Bassin du Congo. Dans une tribune intitulée «Sassou et Tshisekedi leurs arbres et concurrence», publiée sur www.dac-presse.com, Benjamin Bilombot Bitadys décrypte la bataille qui se joue sur les deux rives du fleuve Congo.

La forêt du Bassin du Congo est au centre d'une guéguerre diplomatique. La concurrence est au rythme de la forêt équatoriale. L'organisation du sommet des trois bassins forestiers (Bassin du Congo, Bassin de l'Amazonie, Bassin du Bornéo-Mékong) est le nouveau champ de bataille des deux pays qui portent le même nom. Félix Tshisekedi entend voler la vedette au khalife d'Oyo, Denis Sassou Nguesso, qui a fait du Bassin du Congo, son fonds de commerce. Qui aura la primauté d'organiser le sommet des trois Bassins forestiers ?

Félix Tshisekedi ne s'embarrasse pas de «circonlocutions» : le concept «RDC, Pays-Solution» sous-entend son leadership en matière de lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique naturel. Au sommet de Paris pour le nouveau pacte du système financier mondial de juin 2023, Emmanuel Macron n'avait pas pipé un mot du Fonds bleu du Bassin du Congo de Denis Sassou Nguesso et Arlette Soudan Nonault dont l'essentiel de la superficie se

trouve en RD Congo. Cela représente : «60 % du bassin du Congo en termes de forêts, 10 % d'eaux douces mondiales, 52 % d'eaux douces au niveau africain...», selon Les Dépêches de Brazzaville du 24 juin 2023.

En novembre 2022, le Brésil, la RD Congo et l'Indonésie ont signé, en marge de la COP-27, la convention-cadre des Nations-Unies sur le climat. C'est tout naturellement que ces pays se sont retrouvés à Belém du 8 au 9 août 2023 (Entrecongolais, 9 août 2023). Denis Sassou Nguesso et Arlette-Soudan Nonault ont pourtant participé au sommet de Belém du 8 au 9 août 2023 mais exclus des négociations. (On ne les a même pas calculés).

Cette alliance trilatérale (Bassin de l'Amazonie, Bassin de Bornéo - Mekong, Bassin du Congo), qui a pour vocation la coopération sur les forêts tropicales et l'action climatique, s'est encore donné rendez-vous le 25 août 2023 à Kinshasa, (et non à Brazzaville) pour raffermir leurs liens et définir des stratégies communes. Au grand dam de Denis



Denis Sassou Nguesso et Félix Tshisekedi étaient les invités, début août, du Brésilien Lula da Silva au sommet de Belém sur l'Amazonie.

Sassou Nguesso qui se voit tailler la croupière par son voisin d'en face Félix Tshisekedi. Kinshasa va damer le pion à Brazzaville en cette période de forte tension entre les deux capitales séparées par le majestueux fleuve.

Denis Sassou Nguesso ne se sent pas pour battu et n' imagine pas courber l'échine devant Tshisekedi qui lui grille la politesse et organisera coûte que coûte son sommet pour la protection des forêts dans le Bassin du Congo

en octobre 2023. Y a-t-il overdose de sommets, surtout qu'il n'en découle qu'un chapelet de promesses depuis le sommet de Rio et celui de Kyoto ?

Avec le sommet de la Terre à Rio en 1992, les dirigeants politiques ont initié une politique de «partenariat mondial» de lutte contre le réchauffement de la planète. Le sommet de Kyoto signé en décembre 1997 et entré en vigueur en 2005 avait pour noble ambition

de réduire les émissions de six gaz à effet de serre. Qui alors de Sassou du Congo-Brazzaville et de Félix Tshisekedi de la RD Congo détient le leadership de la lutte contre la déforestation, le réchauffement climatique et la protection de l'environnement dans le Bassin du Congo ? «Zamba oh oh oh zamba zamba» a chanté Shaba Kamba et l'orchestre Bella Bella.

(*) Le titre est de la rédaction Avec dac-presse.com

Les 10 plus grandes mines de lithium d'Afrique, ce métal très convoité

Le lithium est un métal clé utilisé dans les batteries pour véhicules électriques et essentiel pour la transition énergétique. L'Afrique en dispose en ressources considérables, se montant à 5% des réserves totales mondiales. Voici les dix plus grandes mines de ce métal précieuses sur le continent.

Alors que l'industrie automobile se tourne vers les véhicules électriques, les pays africains riches en lithium, tels que le Zimbabwe et la Namibie, sont sur le point de bénéficier d'une demande mondiale accrue. Des pays comme la RDC ou la Zambie ont aussi décidé d'investir dans la production de batteries électriques. Les autorités nigériennes viennent de donner des concessions à la compagnie minière canadienne Thor Explorations pour l'exploitation du métal vert.

Le lithium africain intéresse notamment beaucoup la Chine et des États-Unis qui rivalisent sur ce champ économique. La production de lithium devrait augmenter de plus de 30 fois d'ici 2027, représentant ainsi 12% de l'offre mondiale. Le Mali, la République Démocratique du Congo et le Zimbabwe figurent parmi les pays africains qui devraient devenir les principaux producteurs de ce métal dans les années à venir.

LE TOP 10 AFRICAIN
Energy Capital & Power, la

principale plateforme d'investissement dans le secteur de l'énergie en Afrique, a dressé une liste des 10 plus grandes mines de lithium en Afrique.

Le projet Arcadia, Zimbabwe, situé à 38 km à l'est de Harare, la capitale, héberge des réserves de lithium à hauteur de 42,3 millions de tonnes, considérées comme l'une des plus grandes ressources de lithium de roche dure au monde. Le projet a été acheté à 87% par la société minière chinoise Zhejiang Huayou Cobalt, en 2022. Le groupe devrait investir environ 300 millions de dollars pour construire la mine et installer une usine d'une capacité de traitement d'environ 4,5 millions de tonnes de minerai par an. L'objectif est de pouvoir produire annuellement jusqu'à 400.000 tonnes de concentré de lithium.

La mine de Bikita, Zimbabwe, est le site principal du pays. Suite à son acquisition par le groupe minier chinois Sinomine Resource Group, la construction d'une double usine de traitement du lithium devrait aboutir à une production annuelle allant jusqu'à 300.000 tonnes de concentré de spodumène, un minéral de la classe des silicates, famille des pyroxènes, et de 480.000 tonnes de pétaélite,

autre minéral de la famille des silicates.

La mine de lithium et de tantale de Blesberg, Afrique du Sud, contient entre 250.000 et 400.000 tonnes de lithium. C'est une propriété de la compagnie minière Marula Mining. La première expédition de minerai de lithium a été entreprise en janvier 2023.

Le projet Bougouni, Mali, avec une ressource estimée à 236.500 tonnes d'oxyde de lithium, devrait être développé comme une mine conventionnelle à ciel ouvert. Une installation de traitement, en cours de développement par la société Kodal Minerals basée au Royaume-Uni, est actuellement en cours de conception pour traiter deux millions de tonnes de minerai de lithium par an. Kodal Minerals a signé un protocole d'accord avec la société d'ingénierie et de construction Sinohydro en septembre 2020 pour co-développer le projet.

Le projet Ewoyaa, Ghana, destiné à devenir la première mine productrice de lithium au Ghana, a des ressources minérales estimées à 35,3 millions de tonnes. Avec une production prévue pour fin 2024, le projet est développé par l'entreprise australienne Atlantic Lithium, et devrait avoir une durée de vie de 12,5 ans. Avec un

investissement initial de 125 millions de dollars, il utilisera des méthodes conventionnelles d'exploitation minière à ciel ouvert.

Le projet Goulamina, Mali, est situé à environ 150 km de Bamako, la capitale. Le projet devrait produire 142,3 millions de tonnes d'oxyde de lithium à 1,38% sur 21 ans. Développé et exploité par le biais d'une coentreprise entre les sociétés minières australienne Leo Lithium et chinoise Jiangxi Ganfeng Lithium, le coût total en capital du projet dépassera les 320 millions de dollars et ciblera la production de concentré de spodumène au premier semestre 2024.

Le projet Karibib, Namibie, avec une production totale estimée à 773.000 tonnes de lithium sur 14 ans. Le concentré de lithium produit à partir de la mine sera expédié vers une usine chimique prévue d'une capacité de production de 56.700 tonnes par an de concentré de lithium dans les Emirats arabes unis. Le projet Karibib est détenu et exploité par la société australienne Lepidico.

Le projet Manono, République Démocratique du Congo, est exploité par la société d'exploration minière australienne AVZ Minerals. Il devrait produire environ 700.000 tonnes par an de lithium à haute

teneur au cours des 20 années d'exploitation de la mine. Le projet devrait être pourvu d'un investissement d'environ 545,5 millions de dollars et ciblera une base de ressources minérales estimée à 401 millions de tonnes d'oxyde de lithium.

Le projet Manono Tailings, République Démocratique du Congo, a une première estimation des ressources minérales à 5,46 millions de tonnes. Le projet comprendra 11 gisements et devrait atteindre une production à 100.000 tonnes par an de concentré, mises sur le marché international d'ici 2025.

Le projet lithium/tantale Zulu, Zimbabwe, est considéré comme le plus grand site de lithium non développé au Zimbabwe. Il comprendra 14 concessions minières couvrant une superficie d'environ 2,5 km². Détenu par la société d'exploitation minière Premier African Minerals, le projet ciblera une ressource minérale présumée de 526.000 tonnes d'équivalent de carbonate de lithium. La mine a commencé sa production au premier trimestre 2023 et verra le développement d'une usine pilote d'une capacité de 50.000 tonnes par an par la société de recherche et développement chinoise Suzhou TA&A Ultra Clean Technology.

Avec Sputniknews Africa

Bilan économique de Fatshi : Godé Mpoy danse le djalelo, se prend le pied dans le tapis et s'écroule pitoyablement

Il était hier un kabiliste pur et dur, qui fait en âme et conscience le choix d'un regroupement fidèle à l'ancien chef de l'Etat, AFDC et Alliés, pour aller aux élections provinciales de 2018. C'est ce regroupement qui propulse Godefroid Mpoy Kadima, pasteur haut en couleurs, à la tête de l'Assemblée provinciale de Kinshasa. Aujourd'hui, c'est un dé-

fenseur pur et dur du président de la République Félix Tshisekedi, surtout qu'il vient d'être restauré dans son fauteuil de speaker du parlement provincial par la justice. Alors ? Eh bien, alors, il entonne son djalelo à la gloire du chef. Quitte à s'embrouiller dans ses chiffres et les indicateurs. Mais en tout cas, l'essentiel, c'est de flatter.

C'est un Godé Mpoy Kadima serein qui a participé, en tant qu'invité, à l'émission Liberté d'opinion animée par notre confrère Louis d'Or Balekelayi. Sur de lui-même, il s'est voulu même assez suffisant, critiquant d'entrée, tous ceux qui, selon lui, interviennent sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas. «Je constate avec regret que tout le monde parle de tout dans ce pays, et c'est extrêmement dangereux», assène-t-il. Avant de poursuivre : «Il y'a tout un cours à l'université dédié à l'évaluation des politiques. Quand vous évaluez le bilan d'un gouvernement, il y a des repères. Quels sont ces repères ? En économie, il y a deux indicateurs qui expliquent l'évolution de la vie économique, et ces indicateurs sont le PIB, les finances publiques, le taux de croissance, le taux d'inflation».

Et il y a avec une démonstration : «Quand l'actuel président de la République accède à la magistrature suprême, nous avons un PIB de 46 milliards de dollars. Et aujourd'hui nous sommes à 69 milliards de dollars en termes de PIB. Le FMI reconnaît qu'aujourd'hui la RDC fait partie du top 10 des meilleures économies africaines. Lorsque vous prenez les 69 milliards de dollars moins 46 milliards, ce que dans quatre ans, on a produit 23 milliards de richesses. Depuis 1960, on a jamais eu une telle vitesse de croissance endéans quatre ans».

QUELQUES GROS HICS

Conclusion : «Donc en quatre ans, Félix Tshisekedi a fait mieux que ses prédécesseurs, cela ne veut pas dire que les autres n'ont rien fait, mais il faut reconnaître que Tshisekedi en quatre ans a fait mieux». Foi d'un prof d'économie !

Sauf qu'il y a quelques gros hics. D'abord, le chiffre du PIB qu'il avance, 69 milliards USD, n'est pas celui de quatre ans du pouvoir de Félix Tshisekedi, mais celui attendu mais non encore confirmé pour la fin de la cinquième année, c'est-à-dire fin-2023. Le chiffre à la fin de la quatrième année a été de 63 milliards de dollars de PIB. Ensuite, selon les chiffres de la Banque mondiale, à fin



Godé Mpoy, le président réhabilité de l'Assemblée provinciale de Kinshasa

2018, le PIB de la RDC n'était pas de 46 milliards, mais plus exactement 47,57 milliards.

Ces deux correctifs apportés, aucun économiste sérieux ne peut ignorer que lorsqu'on veut procéder à des comparaisons dans le temps, on considère les indicateurs en dollars constants. Et que, depuis 1968, les Nations Unies et l'Université de Pennsylvanie, ont mis en place un système de Programme de comparaison international. Un des principaux outils de ce Programme est le PIB en parité de pouvoir d'achat (PIB/PPA), très adéquat puisque la valeur tient compte des prix et des pouvoirs d'achats réels, et élimine les impacts de la volatilité des taux de change par exemple. Les études en Parité de pouvoir d'achat (PPA) rendent les comparaisons internationales des indicateurs économiques plus significatives et les analyses plus cohérentes et modifient la perception du degré d'avancement de chaque pays. C'est encore mieux lorsque le PPA est fait en dollars constants.

Le site de la Banque mondiale destiné aux données de l'institution financière internationale nous offre les chiffres exacts de l'évolution du PIB en RDC en parité de pouvoir d'achat en dollars constants avec comme base le taux de dollar en 2011. Ainsi, en 2018, dernière année du pouvoir de Joseph Kabila, le PIB en PPA dollars constants était de 91,29 milliards de dollars américains. Quatre ans plus tard, il est passé à 112,14 milliards, un accroissement de 20,85 milliards USD, soit 22,8%. L'effort est louable, et le président de la République mérite des lauriers. Mais il n'a certainement nul besoin de djalelo

inutile de la part des messieurs le Renard qui présentent les faits de manière erronée.

EVOLUTION RÉELLE DES INDICATEURS

Comparé aux quatre premières années du gouvernement Matata, soit de 2012 à 2015, les chiffres de l'ancien Premier ministre l'emportent. En effet,

en 2011, le PIB en PPA dollars constants était de 59,73 milliards USD. Quatre ans plus tard, en 2015, il était monté à 81,22 milliards USD, soit une augmentation de 21,49 milliards USD, soit 35,9%.

Même en suivant le raisonnement de Godé Mpoy, c'est-à-dire en considérant le PIB courant, il importe alors de rappeler qu'en économie, les termes bruts ne reflètent pas forcément l'évolution réelle des indicateurs. Ainsi, de manière brute, au cours des quatre premières années du pouvoir de Félix Tshisekedi, le PIB est passé de 47,57 milliards USD à 63 milliards USD, soit une augmentation de 15,43 milliards de dollars américains. C'est mieux que pendant les quatre premières années du gouvernement Matata (2012-2015), pendant lesquelles le PIB était passé de 25,84 milliards de dollars à

37,92 milliards de dollars, soit une variation de positive de 12,08 milliards. Mais en termes relatifs, ce qui est plus important, entre 2012 et 2015, les 12,08 milliards représentent une augmentation de 46,75%, tandis que, de 2019 à 2022, les 15,43 milliards représentent un taux d'accroissement de seulement 32,44%.

Donc, à vouloir trop danser au son de Djalelo, Godé Mpoy s'est pris lui-même le pied dans le tapis avant de s'écrouler lourdement, suscitant la pitié de tous les observateurs avertis de questions économiques. Le président Félix Tshisekedi a son bilan qui est louable à bien d'égards. Mais il n'a pas besoin que des flatteurs en rase campagne viennent déformer les faits pour le flatter.

AVEC BELHAR MBUYI DANS FINANCE-CD.COM



Kinshasa tiendra-t-il son engagement de ne plus intégrer des rebelles au sein des FARDC ?

Face aux échecs répétés des mécanismes du brassage et de mixage, le gouvernement a pris l'engagement non seulement d'éradiquer les groupes armés dans l'ensemble du pays, mais aussi de proscrire leur intégration dans l'armée. Au regard de la situation sécuritaire actuelle, tiendra-t-il sa position pendant longtemps ?

Selon Kivu Security Tracker (KST), 121 groupes armés nationaux et étrangers opèrent dans la partie est de la RDC. Fin avril, Tommy Tambwe, coordonnateur du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et social (P-DDRCS), a même avancé, sans plus de détails, un chiffre supérieur : « 252 groupes armés locaux et 14 groupes armés étrangers » actifs dans le pays. Ces groupes armés massacrent, terrorisent et exploitent la population, causant des déplacements massifs des Congolais. Certains de leurs animateurs sont sous le coup des sanctions internationales pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Avec la recrudescence du Mouvement de 23 mars (M23) au Nord-Kivu et la détérioration de la situation sécuritaire en Ituri, le nombre de Congolais tués dans l'est de la RDC à cause de l'activisme de ces différents groupes armés n'est jamais redescendu, depuis juin 2022, en dessous de 149 morts par mois, avec un pic de 382 morts en avril et en juin 2023, selon les données collectées par KST.

L'Union européenne a infligé, en décembre 2022, des sanctions à certains leaders des groupes armés, y compris à un responsable du M23. Ces groupes armés sont également cités par plusieurs rapports de l'ONU ou des ONG nationales et internationales dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.

En fait, depuis plusieurs années, la partie est de la RDC subit les affres de l'insécurité. Dans l'histoire sécuritaire et politique récente du pays, à partir du dialogue de Sun City début

des années 2000, l'État congolais avait opté pour des négociations avec les groupes armés. Ces pourparlers aboutissaient à l'intégration des rebelles dans l'armée, notamment par des mécanismes de brassage et de mixage. Les FARDC sont elles-mêmes issues de ce processus. Mais, aujourd'hui, cette stratégie a montré ses limites. Certains combattants ex-rebelles intégrés ainsi dans l'armée ont, en même temps, maintenu des réseaux et gardé des allégeances avec des puissances étrangères. Ce qui a participé à l'affaiblissement de l'armée régulière.

ENGAGEMENT DE FÉLIX TSHISEKEDI

Dès son arrivée au pouvoir, Félix Tshisekedi donne le ton. « Nous avons la forte détermination d'éradiquer tous les groupes armés nationaux et étrangers », clame le chef de l'État, le 24 janvier 2019, lors de son investiture. La pacification de l'Est, à travers notamment l'éradication des groupes armés, figure d'ailleurs parmi les priorités de son gouvernement.

Fin de l'année suivante, le 6 décembre 2020, lors de son message à la nation à l'issue des consultations politiques qu'il avait initiées, le président Tshisekedi retient la proposition de « proscrire strictement l'incorporation des rebelles au sein de l'armée régulière ». Mis en place en avril 2021, le gouvernement Sama Lukonde s'inscrit dans cette ligne et s'engage à « n'accepter aucune clause dans ce sens dans aucun accord de paix et de prendre une instruction permanente portant interdiction

de cette incorporation ». Trois mois plus tard, Tshisekedi crée le P-DDRCS. Ce programme est la fusion du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PN-DDR) et du programme de stabilisation et reconstruction des zones sortant des conflits armés (Starec). Ces deux prédécesseurs de P-DDRCS n'ont pas produit des résultats escomptés sur le terrain.

À côté de cette politique de démobilisation, le gouvernement poursuit aussi des actions coercitives à l'égard des groupes armés réfractaires. À cet effet, plusieurs opérations militaires ont été lancées. C'est le cas notamment de l'opération dite de « grande envergure » et de l'instauration de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Des opérations conjointes entre les FARDC et les armées de certains pays voisins, comme l'opération Shujaa entre l'armée congolaise et la Force de défense du peuple ougandais (UPDF) pour traquer les ADF, ont été également autorisées. Et depuis mars, le déploiement des forces régionales de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) est effectif.

NE PAS INTÉGRER LES REBELLES, UN ENGAGEMENT (TOUJOURS) TENABLE ?

Sur le terrain politique, le gouvernement a reçu un appui de l'Assemblée nationale. Celle-ci a adopté une résolution, le 8 novembre 2022, encourageant l'exécutif dans sa démarche de ne pas procéder à l'intégration des groupes armés au sein de l'armée régulière. Cette décision – non contraignante – a été saluée par Tshisekedi lui-même au cours de son adresse sur l'état de la nation devant le Congrès, le 10 décembre 2022. Il peut alors paraître loin l'époque où, entre 2009 et 2012 par exemple, le pays refusait de livrer à la Cour

pénale internationale Bosco Ntaganda, ancien chef rebelle de ses actions. C'est par exemple

Pour autant, il est possible de déceler quelques contradictions entre l'engagement du gouvernement et certaines de ses actions. C'est par exemple une personnalité avec un passé rebelle qui a été placé, le 4 août 2022, à la tête du P-DDRCS. De même, bien que le document de la stratégie nationale du P-DDRCS « interdit l'intégration des combattants issus des groupes armés au sein des FARDC et de la police nationale congolaise », il laisse, entre les lignes, une brèche pour l'intégration individuelle des rebelles au sein de l'armée.

Aussi, au moment où Kinshasa refuse catégoriquement de négocier avec le M23, l'armée collabore avec d'autres groupes armés. C'est ce que révèlent, entre autres, le rapport du groupe d'experts de l'ONU, publié le 19 juin 2023, et celui de Human Rights Watch mis en ligne le 18 octobre 2022. Ces deux documents soutiennent en effet que dans la contre-offensive contre les M23, les FARDC ont collaboré avec certains groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Le 6 mars, Butondo Muhindo Nzangi, ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire, laissait entendre, lors d'une conférence à Goma, que le gouvernement prévoyait de s'appuyer sur les milices locales en cas d'agression du territoire national. « Le message que je passe aux Wazalendu [les patriotes, en swahili, comme se font appeler certains groupes d'autodéfense, NDLR] est que cette fois-ci le gouvernement vient de mettre en place un dispositif législatif pour vous légaliser », expliquait alors cet élu de la ville de Butembo devenu membre du gouvernement, faisant allusion au projet de loi sur

les réservistes porté par son gouvernement. « Cette option nous aide à régler deux problèmes à la fois : combler notre problème d'effectifs que vous connaissez et à vider ce qu'on appelait les groupes armés locaux », soutenait alors Muhindo Nzangi devant la presse.

Ce projet de loi instituant la réserve armée de la défense en RDC a été adopté, le 20 avril 2023, à l'Assemblée nationale. Au cours de l'examen du texte en première lecture, plusieurs députés ont exprimé leur inquiétude de voir cette initiative constituer une brèche à travers laquelle des éléments issus des groupes armés pourraient finalement être intégrés dans l'armée. Ce qui constituerait, selon eux, une violation de la résolution de l'Assemblée nationale sur les groupes armés en question, surtout, remettrait en matière l'engagement de Kinshasa à ne plus incorporer des éléments des groupes armés au sein des FARDC. Ce projet de loi dispose en effet que la réserve armée de la défense est composée notamment de « volontaires civils engagés dans la défense du pays et de son intégrité territoriale face à une menace ou à une agression extérieure ».

Cette initiative législative laisse transparaître une ambiguïté dans la stratégie de défense nationale. Elle pourrait ainsi permettre que le gouvernement revienne sur sa position de non intégration des groupes armés dans les forces de défense et sécurité. Un revirement qui pourrait intervenir au moment où l'EAC dont la RDC est membre continue à appeler aux négociations entre Kinshasa et les groupes armés afin de résoudre la crise sécuritaire actuelle. Une autre brèche pour oublier l'engagement initial du président Tshisekedi ?

Grégoire Kilosho avec Ebuteli

Le mensonge du M23

Que des mensonges ! La lutte du M23 tout comme celle de la classe politique congolaise n'a jamais été inscrite dans le processus d'une rupture avec la mauvaise gouvernance, elle est plutôt celle d'accéder aux mêmes avantages sociaux à la place et lieu de ceux qui sont en charge de l'exercice étatique.

La politique de « ôte-toi delà que je m'y mette », tout en étant dépourvu d'un projet d'alternance, capable de rétablir les équilibres économiques et sociaux rompus. D'un projet dis-je de bonne gouvernance, capable de favoriser la création des nombreux emplois et des salaires



Les terroristes du M23 ont fait de la cité de Bunagana leur QG.

décents pour la meilleure consommation....

Pour ce faire, lorsque nous restons à la base d'une réflexion profonde ou insistons sur un système observatoire, il s'avère que la

lutte de cette classe politique est depuis 1960, basée sur des nombreuses déclarations et effets d'annonces à la place du débat en toute responsabilité sur un projet de bonne gouvernance, capable de

créer des richesses et des services pour la consommation locale et l'exportation, dans le de renflouer la caisse du Trésor public avec les devises étrangères, c'est-à-dire, les dollars grâce à une bonne politique

du commerce extérieur.

La médiocrité de cette classe politique se justifie par son incapacité de s'organiser en tant que Nation, au lieu d'accuser quotidiennement la paille qui est dans l'œil de l'autre et non la poutre qui est dans le sien. La faute toujours aux autres.

De tout ce qui précède, j'interpelle la conscience nationale de s'assumer tout en sachant que ce que les Congolais ne feront pas pour leur pays, personne d'autre ne le fera à leur place.

**Jean Oscar Ngalamulume
Président de la CIDES et
ambassadeur pour la Paix**

Le Niger en mesure de « surmonter » les sanctions, clame la junte au pouvoir

Le Premier ministre nommé par la junte à Niamey, Ali Mahaman Lamine Zeine, a assuré que le Niger est capable de « surmonter » le « défi injuste » imposé à la suite du coup d'État. Au moment où l'Union africaine a annoncé se réunir à Addis-Abeba. Parallèlement, entre Paris et Washington ne semblent pas s'accorder sur la stratégie à mettre en œuvre pour sortir du bourbier nigérien.

Le Niger est en mesure de « surmonter » les sanctions imposées à la suite du coup d'État, a assuré lundi le Premier ministre nommé par le régime militaire à Niamey, Ali Mahaman Lamine Zeine, au moment où l'Union africaine (UA) a annoncé se réunir à Addis-Abeba. « Nous pensons que même s'il s'agit d'un défi injuste qui nous a été imposé, nous devrions être en mesure de le surmonter. Et nous le surmonterons », a déclaré au média public allemand Deutsche Welle le chef du gouvernement des militaires, Ali Mahaman Lamine Zeine, à propos des mesures prises par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

Le Nigeria et la Cedeao sont des partenaires importants, a-t-il également assuré : « Nous avons un grand intérêt à préserver cette relation importante et historique et à faire en sorte que la Cedeao travaille d'abord sur des questions purement économiques ». Il met cependant en garde : « Si nous constatons que le principe politique et militaire passe au premier plan, à la place de cette solidarité économique, ce serait très regrettable ».

Le régime militaire a dénoncé dimanche dans un communiqué « les sanctions illégales, inhumaines et humiliantes de la Cedeao », prises lors d'un sommet de l'organisation le 30 juillet, au cours duquel avait aussi été fixé un ultimatum de sept jours pour rétablir l'ordre constitutionnel, sous peine d'un recours à la force,

non appliqué. Pendant ce sommet, les États ouest-africains ont annoncé entre autres la suspension des transactions financières et commerciales avec le Niger, dépendant économiquement et énergétiquement de pays étrangers. Ces sanctions « vont jusqu'à priver le pays de produits pharmaceutiques, de denrées alimentaires » et de « fourniture en courant électrique », ont déploré les militaires dans leur communiqué lu à la télévision nationale.

« FORCE EN ATTENTE »

Lundi également, le Conseil de paix et sécurité, organe en charge des conflits et questions de sécurité au sein de l'Union africaine (UA), a annoncé tenir une réunion à Addis-Abeba pour discuter de « l'évolution de la situation au Niger et des efforts pour y remédier ». Cette réunion se tient après le report samedi d'une rencontre des chefs d'état-major de la Cedeao, qui visait à faire part aux dirigeants « des meilleures options » suite à leur décision d'activer et de déployer leur « force en attente » pour rétablir le président Mohamed Bazoum, renversé le 26 juillet. Le calendrier et les modalités d'une éventuelle intervention militaire ouest-africaine n'ont pas été dévoilés. Les dirigeants de la Cedeao avaient toutefois réaffirmé privilégier la voie diplomatique pour une résolution de la crise.

Qu'il s'agisse des journalistes locaux ou des correspondants étrangers, ils sont nombreux à exercer leur profession



Le Premier ministre nigérien nommé par le régime militaire, Ali Mahaman Lamine Zeine

dans une insécurité grandissante.

De leur côté, les auteurs du coup d'État soufflent le chaud et le froid, d'abord ouverts à la négociation, selon une médiation nigérienne en visite à Niamey ce week-end, puis annonçant ensuite vouloir poursuivre pour « haute trahison » le président renversé. Dans l'interview à Deutsche Welle, le Premier ministre Zeine a jugé positive la visite de cette délégation de religieux nigériens musulmans.

PARIS MÉCONTENT DE LA POSITION DE WASHINGTON

La position de Washington sur le Niger et, notamment, les résultats de la visite de la sous-secrétaire d'État américaine par intérim, Victoria Nuland, dans ce pays, ainsi que ses contacts avec les nouvelles autorités ont suscité le mécontentement de Paris. C'est ce qu'a fait savoir Le Figaro, se référant à une source diplomatique française.

« Ils ont fait tout le contraire de ce qu'on pensait qu'ils feraient », est-il indiqué. « Avec des alliés comme ça, on n'a pas besoin d'ennemis ».

Le journal rappelle que, depuis le début du coup d'État au Niger, la France a maintenu une ligne claire, c'est-à-dire, le

retour de Mohamed Bazoum à la présidence. « Pour Emmanuel Macron, la crédibilité de la France, notamment en termes de discours sur la démocratie, était en jeu. Pour les Américains, même s'ils sont aussi préoccupés par un retour rapide à l'ordre constitutionnel, la priorité, c'est la stabilité de la région », a noté la source.

Alors que Paris a soutenu la décision de la Cedeao sur la mobilisation des forces de réserve pour préparer une opération militaire contre les militaires au Niger, les États-Unis, note Le Figaro, par l'intermédiaire du secrétaire d'État Antony Blinken, se sont efforcés de prôner une solution pacifique au Niger et ont progressivement cessé d'exiger le retour au pouvoir du président déchu, se concentrant sur la libération de Mohamed Bazoum et sur les conditions de sa détention.

« L'objectif des Américains est simple: conserver leurs bases », explique un diplomate français. « Si pour cela il faut trahir un trait sur le retour à la légalité constitutionnelle, ils n'hésiteront pas. Les militaires nigériens ne poseront probablement pas de problème d'ailleurs: ils savent que sans les capacités de surveillance américaines, tous

leurs efforts pour combattre les djihadistes sont vains ».

Selon le média, les États-Unis ont un contingent assez important au Niger. Environ 1.300 militaires sont répartis entre les bases de Niamey et d'Agadez, dans le nord du pays. C'est la base d'Agadez qui revêt une importance stratégique pour le Pentagone, car elle abrite une piste d'atterrissage pour les drones, ainsi qu'un centre de surveillance pour toute la région, notamment pour la Libye.

Par ailleurs, les États-Unis pensent avoir « notre gars » parmi les rebelles, c'est Moussa Salauo Barmou, nommé chef d'état-major général des forces armées nigériennes. Selon Le Figaro, il a été formé aux États-Unis et a gardé des contacts étroits avec eux, et c'est avec lui que Victoria Nuland s'est entretenue à Niamey. Toutefois, malgré sa proximité avec Washington, Moussa Salauo Barmou, selon le journal, n'a pas encore montré une attitude favorable à l'égard de ses anciens instructeurs.

Paris est aussi mécontent par le fait que, malgré le nombre à peu près égal de militaires américains et français, soit 1.500 personnes, au Niger, le ressentiment dans le pays ne s'exprime qu'à l'égard des soldats français. « Les États-Unis, comme nos autres alliés d'ailleurs, ont l'habitude de nous laisser prendre les coups », a noté la source. Le journal estime que la perception hostile des rebelles à l'égard de la France est due à son passé colonial et à l'échec de l'opération Barkhane (de 2014 à 2022), une opération menée par les forces armées de la République pour lutter contre les groupes islamistes au Mali, au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger et au Tchad.

Avec AFP

Addis-Abeba : la 19^{ème} Conférence ministérielle africaine sur l'environnement entame ses travaux au niveau des experts

La 19^{ème} Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a ouvert ses travaux, lundi à Addis-Abeba (Ethiopie), au niveau des experts avec la participation du Maroc. Cette session qui consistera en une réunion du groupe d'experts du 14 au 16 août, et un segment ministériel, les 17 et 18 du mois courant, est placée sous le thème : « Saisir les opportunités et renforcer la coopération pour relever les défis environnementaux en Afrique ».

L'objectif de la 19^{ème} session de la CMAE est de renforcer la coopération entre les différentes institutions et d'améliorer

liorer la mise en œuvre des cadres environnementaux régionaux et mondiaux afin de relever les défis auxquels le continent est confronté.

La session fournira une plate-forme pour renforcer l'engagement collectif de l'Afrique dans l'agenda environnemental mondial, y compris dans les différentes conférences des parties aux accords environnementaux, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres processus multilatéraux liés, entre autres, à la lutte contre le changement climatique, la désertification, la perte de nature et de biodiversité et la pollution, et

veiller à ce que la région soit non seulement en mesure de relever les défis dans ces domaines, mais saisisse également les opportunités émergentes pour un développement durable du continent, soulignent les organisateurs.

Cette session ordinaire de la CMAE sera l'occasion pour les ministres de fournir des orientations politiques pour les événements environnementaux clés à venir, notamment la 28^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), le Sommet africain sur le climat, la sixième ses-

session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la participation de l'Afrique à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, les préparatifs de l'Afrique pour la 16^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les préparatifs de la 5^{ème} session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, et comment l'Afrique réagira à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notent les organisateurs.

La CMAE a été créée en décembre 1985, à la suite d'une conférence des ministres africains de l'environnement tenue au Caire, en Égypte. Elle a pour mandat de plaider en faveur de la protection de l'environnement en Afrique, de veiller à ce que les besoins humains fondamentaux soient satisfaits de manière adéquate et durable, à ce que le développement social et économique soit réalisé à tous les niveaux, et à ce que les activités et les pratiques agricoles répondent aux besoins de sécurité alimentaire de la région.

Avec MAP

La Chine publie de nouveaux indicateurs décevants, les marchés inquiets

L'activité est pénalisée ces derniers mois par les déboires de plusieurs promoteurs au surendettement astronomique, par la confiance en berne des consommateurs et le ralentissement économique mondial, qui pèse sur la demande en biens chinois et donc sur l'activité. La Chine a décidé ce mardi de suspendre la publication mensuelle de ses chiffres détaillés du chômage des jeunes, après un nouveau record.

L'Empire du Milieu pâtit d'une conjoncture atone, au point de suspendre la publication mensuelle de ses chiffres détaillés de chômage chez les jeunes, ce mardi 15 août. Le mois dernier, le taux de chômage pour l'ensemble de la population active a en effet légèrement augmenté par rapport à juin pour atteindre 5,3%, tandis que celui des 16-24 ans a atteint un nouveau record à 21,3%.

«La publication du taux de chômage des jeunes est suspendue», a sobrement déclaré devant la presse un porte-parole du Bureau national des statistiques (BNS), Fu Linghui. Il a justifié cette décision par la nécessité «d'ajuster» les données sur l'emploi. «Si on cesse sa publication, il n'y aura plus de chômage et le problème sera réglé», commentait sarcastiquement un internaute sur le réseau social Weibo, au diapason d'autres messages. En Chine, le taux de chômage est calculé pour les seules zones urbaines et ne dresse par conséquent qu'un tableau partiel de la situation.

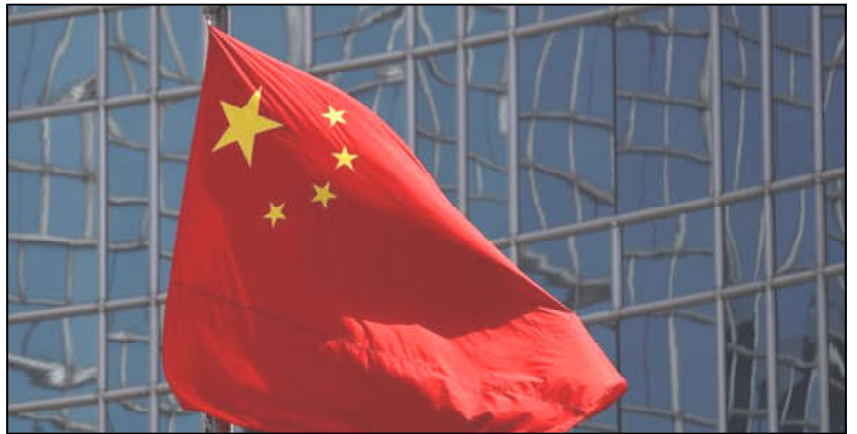
DES INDICATEURS DÉCEVANTS

Dans ce contexte, les ventes au détail, principal indicateur de la consommation des ménages, ont seulement

progressé de 2,5% sur un an le mois dernier, selon des chiffres officiels du BNS. Des analystes sondés par l'agence Bloomberg s'attendaient à une accélération (3,6%), après une augmentation de 3,1% en juin de cet indice très suivi par les marchés. Ce niveau reste très loin de celui d'avril (+18,4%) lorsque les ventes au détail avaient réalisé leur plus forte progression de l'année, galvanisées alors par la reprise post-Covid et le retour des Chinois dans les restaurants, lieux touristiques et centres commerciaux.

Signe désormais d'un essoufflement de la reprise, les prêts aux ménages ont atteint le mois dernier leur niveau le plus faible depuis 2009, selon des chiffres publiés vendredi. La production industrielle a également ralenti en juillet (+3,7% sur un an), après 4,4% un mois plus tôt. Les analystes anticipaient un tassement mais plus modéré (4%). Pour sa part, l'investissement en capital fixe s'est de nouveau tassé à +3,4% sur un an sur les sept premiers mois de l'année. C'est son rythme de croissance le plus faible depuis 2020.

Ces mauvais chiffres accentuent la pression pour un vaste plan de relance dans la deuxième économie mondiale, où l'état de santé du gigantesque secteur immobi-



Le mois dernier, le taux de chômage pour l'ensemble de la population active a légèrement augmenté par rapport à juin pour atteindre 5,3%. (Crédits : Thomas Peter)

lier préoccupe les marchés. L'un des plus gros promoteurs du pays, Country Garden, est ces derniers jours sous les projecteurs. Longtemps réputé solide financièrement, le groupe privé a été incapable la semaine dernière de s'acquitter de deux remboursements d'intérêts sur des emprunts et risque un défaut de paiement.

LES MARCHÉS FINANCIERS NERVEUX

Cette situation rend nerveux les marchés car Country Garden avait fin 2022 un endettement estimé à quelque 1.152 milliards de yuans (150 milliards d'euros). Un montant abyssal que l'agence Bloomberg juge bien plus important encore, à environ 1.400 milliards de yuans (176 milliards d'euros). Les déboires du secteur font désormais craindre une contagion. Lundi, le promoteur public Sino Ocean a annoncé avoir fait

défaut sur le remboursement d'un intérêt.

Les Bourses mondiales évoluent ainsi dans le rouge mardi, après ces indicateurs économiques décevants. En Europe, les variations des indices boursiers ont toutefois tendance à être exacerbées en août en raison de l'absence de nombreux investisseurs, d'autant que ce mardi est un jour férié dans plusieurs pays. Paris perdait 0,63%, Londres 0,90% et Francfort 0,50% vers 07h35 GMT. En Chine en revanche, Shanghai a perdu 0,07% et Hong Kong reculait de 0,69% dans les derniers échanges.

Pour soutenir la croissance, la banque centrale chinoise a abaissé mardi un taux de référence pour les prêts à moyen terme. Cette mesure permet de réduire les coûts de financement des banques commerciales pour les encourager à accorder davantage de crédits et à des

conditions plus favorables. Le taux d'intérêt pour les prêts à un an de la banque centrale aux établissements financiers (MLF) passe ainsi à 2,65% contre 2,75% auparavant. Il avait déjà été abaissé en juin.

«Cette baisse aura un effet limité», prévient l'analyste Ting Lu, de la banque Nomura, arguant que pour l'économie chinoise le «pire reste à venir». Pour Stephen Innes, associé du gestionnaire d'actifs SPI AM, il est «peu probable» que cette baisse de taux «ait un effet durable en l'absence de dépenses publiques».

«Les effets de la politique monétaire seront très probablement neutres ou pourraient même être perçus comme défavorables dans la mesure où les décideurs politiques commencent à appuyer sur le bouton de panique», ajoute-t-il.

AVEC LATRIBUNE.FR

Moscou affirme que les ressources militaires ukrainiennes sont «quasiment épuisées»

Le ministre russe de la Défense a également affirmé que les armes occidentales livrées à Kiev n'avaient «rien d'unique ou d'invulnérable» pour les troupes russes.

Le ministre russe de la Défense a estimé ce mardi que les ressources de l'armée ukrainienne étaient «quasiment épuisées», au moment où Kiev mène depuis juin une contre-offensive éreintante pour reprendre les territoires occupés par Moscou.

«Les ressources militaires de l'Ukraine sont quasiment épuisées», a déclaré Sergueï Choïgou lors d'une conférence



Sergueï Choïgou au premier plan, et Valery Gerasimov au fond au Kremlin le 27 février. - Alexey NIKOLSKY / SPUTNIK / AFP

sur la sécurité à Moscou, assurant que Kiev n'obtenait «pas de résultat» malgré le «sou-

tien total» de l'Occident.

Il a affirmé que la campagne militaire en Ukraine,

lancée il y a près d'un an et demi, s'était révélée une «sérieuse épreuve» pour l'armée russe, mais que la Russie avait réussi à augmenter «fortement» sa production d'engins blindés.

LUTTE CONTRE LE «NÉONAZISME»

Concernant les armes occidentales livrées à Kiev, Sergueï Choïgou a affirmé qu'elles n'avaient «rien d'unique ou d'invulnérable» pour les troupes russes.

«Nous sommes prêts à partager nos évaluations des points faibles des équipements occidentaux», a déclaré le

ministre russe, devant une assemblée de responsables militaires internationaux.

Il a également remercié les soldats russes qui, selon lui, luttent sur le champ de bataille contre le «néonazisme», reprenant le discours du Kremlin qui prétend que l'offensive en Ukraine vise à renverser un régime néonazi.

La 11^e Conférence sur la sécurité internationale de Moscou, organisée par l'armée russe et qui se tient ce mardi près de la capitale, accueille officiellement plus de 800 invités venus de 76 pays, mais d'aucun pays occidental.

AVEC AFP

Pour un climat social apaisé, Patrick Muyaya échange avec les gestionnaires de la RTNC et du RENATELSAT

Le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, a engagé mardi des échanges avec les gestionnaires des entreprises sous sa tutelle, essentiellement la RTNC et le RENATELSAT. Cette réunion a été élargie aux délégués syndicaux de ces deux entreprises du portefeuille de l'Etat, auxquels se sont également joints les délégués du Comité national de migration à la télévision numérique terrestre (CNMTNT). L'objectif est de créer un climat de travail serein pour un bon rendement.

Le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya, s'est entretenu avec la direction générale de la Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC) et celle du Réseau National de Télécommunications par Satellite (RENATELSAT), le mardi 15 août 2023, au Centre d'émission de Binza Pigeon, à Kinshasa.

Ces moments d'échanges ont été élargis aux délégations syndicales de ces deux entreprises publiques et au Comité national de migration à la télévision numérique terrestre (CNMTNT) pour aplanir les vues et faire des projections.

«Nous sommes venus

faire une évaluation générale puisque la RTNC et le RENATELSAT sont des entreprises sous ma tutelle et qui collaborent quotidiennement dans leurs missions respectives. Nous avons eu une précédente réunion dans mon cabinet. Nous avons commencé un processus d'assainissement et nous voulons poursuivre avec et optimiser le signal de la RTNC. Nous devons être ici sur place pour voir techniquement et savoir qu'est-ce qu'il faut retoucher. Et nous avons été informés de différents problèmes liés à l'énergie, aux chaînes privées qui émettent ici, mais également de la relation existante entre la RTNC et le RENATELSAT», a dit le ministre.

Le ministre a, dans son mot, rassuré toutes les parties que la salubrité médiatique se poursuit et d'autres mesures seront prises pour permettre d'améliorer la collaboration sur le site de Binza : «Nous avons fait des assai-



Patrick Muyaya au milieu des représentants de la RTNC, du RENATELSAT et du CNMTNT

nissements au niveau des chaînes privées et il n'y a plus de laptops, grâce aux mesures prises, mais il y a aussi un travail qui doit se faire à ce niveau-là. Nous devons être en mesure de nous conformer à la ligne tracée par l'Union internationale de télécommunication».

S'agissant de la modernisation du RENATELSAT, le ministre a fait savoir que le gouvernement congolais est décidé d'équiper ce transpor-

teur congolais sur satellite pour plus de souveraineté et de conformisme.

«Le souci technique, il y en a partout. Nous nous sommes engagés dans un programme de modernisation des médias publics et je pense que nous avons donné un coup plus fort du côté de la RTNC, mais ce n'est pas suffisant. Parce qu'il faut regarder les provinces pour numériser toute la chaîne. Il y a aussi un travail

qui se fait au niveau du RENATELSAT pour arriver à clarifier son statut juridique.

C'est un travail que nous finalisons déjà avec le cabinet du Premier ministre. Ensuite, il y aura des besoins matériels et de renforcement qui devraient se faire à notre niveau. Nous l'avons soumis au gouvernement et nous attendons juste des réponses», a conclu sa visite sur ce site.

Avec Celcom/Com. et Médias

Après les 9^{èmes} Jeux de la Francophonie, la RDC pense à une co-organisation du CHAN 2024 avec le Congo/Brazzaville

Une co-organisation du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN) 2024 par la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Congo est pressentie, écrit sur son compte Twitter Isidore Kwandja Ngembo, actuel coordonnateur national du Comité d'organisation des 9^{èmes} Jeux de la francophonie, organisés du 28 juillet au 6 août 2023, avec succès, à Kinshasa.

«En effet, la Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé les 46 sélections devant prendre part aux prochaines éliminatoires du CHAN et a rendu publiques les dates de différents tours. Cependant, les dates exactes de la phase finale, ni l'identité du pays organisateur, n'ont été révélées. Il va valoir concrétiser cette ambition en réunissant un dossier commun entre les deux pays», a expliqué Isidore Kwandja.

Selon lui, l'organisation avec brio des 9^{èmes} Jeux de la Francophonie a donné du zèle au pays de Félix



Après le succès des 9^{èmes} Jeux de la Francophonie, Isidore Kwandja rêve de co-organiser le CHAN 2024 avec le Congo/Brazzaville

Tshisekedi de rêver à l'organisation de plus grands événements du continent, à l'instar de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) ou des finales des interclubs africains.

Ci-dessous la liste des sélections engagées dans les

éliminatoires du CHAN 2024 selon les zones :

- **UFOA A** (8 nations) : Cap Vert, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone);
- **UFOA B** (7 nations) : Bénin, Burkina Faso, Côte

d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigéria et Togo);

- **UNIFFAC** (7 nations) : Cameroun, Centre-Afrique, Tchad, Congo, RD Congo, Guinée Equatoriale et Gabon);

- **COSAFA** (11 nations) : Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud et Zimbabwe);

- **CECAFA** (9 nations) : Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie et Ouganda);
- **UNAF** (4 nations) : Algérie, Libye, Tunisie et Maroc.

Les matches aller du premier tour se disputeront les 22 et 24 septembre 2023 et les matches retour les 6 et 8 octobre prochains. Le deuxième tour se jouera les 15 et 17 décembre pour la phase aller et les 22 et 24 décembre pour la phase retour. Enfin, les dates retenues pour le troisième et dernier tour sont les 8 et 10 mars 2024 (manche aller) et les 15 et 17 mars 2024 (manche retour).

Avec ACP

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU

Tighana MASIALA
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

